

Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.
Located at: 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: Multifunction printer
Model: C643A
Marketing Name: WF-C579R

Epson America, Inc. Limited Warranty

Important Notice: This Limited Warranty contains important legal terms and conditions, including an arbitration provision. Please review carefully.

Welcome and Congratulations

Congratulations on your purchase of the Epson® WorkForce® Pro WF-C500R Series printer. Your printer is designed to provide consistent high-quality output in the corporate color inkjet printing environment. To ensure your complete satisfaction with its performance, Epson is pleased to include the Epson Limited Warranty described in this document.

This limited warranty includes priority toll-free technical phone support and other services as noted under Limited Warranty for Commercial Products. Should you have a question or experience a problem with your printer, simply call the exclusive Epson PreferredSM toll-free number and select the technical support option as described in this booklet. Please have your serial number available for the technical support specialist. Since it's an exclusive number, your call will be answered promptly.

Once again, congratulations and welcome to the Epson Preferred Family.

For Epson Preferred Technical Support

Follow these easy steps to obtain technical support:

Step 1: Have your serial number available.

Step 2: Call toll-free (866) 212-8743.

Step 3: Follow the voice prompt instructions.

Step 4: Be prepared to work with the Technical Support Specialist to diagnose the problem.

Operating hours: Currently Monday through Friday, 6 AM to 6 PM, Pacific Time (subject to change)

Limited Warranty for Commercial Products

1. **What Is Covered:** Epson America, Inc. (“Epson”) warrants to the first end-user customer that the Epson WorkForce Pro WF-C500R Series printer covered by this limited warranty statement, if purchased and used in the United States, Canada, or Puerto Rico, will conform to the manufacturer’s specifications and will be free from defects in workmanship and materials for a period of one (1) year from the date of original purchase (proof of purchase required), or two hundred forty thousand (240,000) pages, whichever occurs first (“Warranty Period”). This warranty is not transferable. Epson also warrants that the consumable ink cartridges enclosed with the engine will perform to the manufacturer’s specified usage, which usage may expire before the expiration of the limited warranty for the printer.
2. **What Epson Will Do To Correct Problems:** Should your Epson printer prove defective during the warranty period, please call Epson at (866) 212-8743 for warranty repair instructions and return authorization. An Epson service technician will provide telephone diagnostic service to determine whether the printer requires service. If service is needed, Epson will, at its option, exchange or repair the printer without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement printer to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five (5) working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or credit card number to secure the cost of the replacement printer in the event that you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your printer to Epson or its authorized service center, where the printer will be repaired and sent back to you. You are responsible for securely packing the printer and for all costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the printer or a part, the item replaced becomes Epson property. The replacement printer or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality, and at Epson’s option, may be another model of like kind and quality. Exchange products and parts assume the remaining warranty period of your original product covered by this limited warranty.
3. **What This Warranty Does Not Cover:**
 - A. This warranty covers only normal use in the United States, Canada, or Puerto Rico.
 - B. Excessive, continuous, or industrial use is not considered normal use; damage, maintenance, or service from such use will not be covered under this warranty.
 - C. This warranty is not transferable.
 - D. This warranty does not cover any color change or fading of prints or reimbursement of materials or services required for reprinting.
 - E. This warranty does not cover damage to the Epson product caused by parts or supplies not distributed by Epson.
 - F. This warranty does not cover ink bottles, ink supply units, or ink packs.
 - G. This warranty does not cover damage to the unit caused by incorrectly loading ink into the product or loading the incorrect color/black ink or ink type into the product.
 - H. This warranty does not cover damage to the unit or other property by incorrect handling of the ink bottles, ink supply units, or ink packs.
 - I. This warranty does not cover third-party parts, components, or peripheral devices added to the Epson product after its shipment from Epson (e.g., dealer or user-added boards or components).
 - J. Epson is not responsible for warranty service should the Epson label or logo or the rating label or serial number be removed or should the product fail to be properly maintained or fail to function properly as a result of misuse; abuse; improper installation; neglect; improper shipping; damage caused by disasters such as fire, flood, and lightning; improper electrical current; software problems; interaction with non-Epson products; or service performed by anyone other than by an Epson Authorized Servicer.
 - K. If a claimed defect cannot be identified or reproduced, you will be held responsible for the costs incurred.
4. **DISCLAIMER OF WARRANTIES:** THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY,

NONINFRINGEMENT OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATIONS MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID.

5. **EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY:** IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT.

6. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

- A. Any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration, rather than in court, in Los Angeles County, California. If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis, available at <http://www.jamsadr.com> or by calling (800) 352-5267, and under the rules set forth in this agreement. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.
- B. Opt-out. You may elect to opt out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720 within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section 6. In the event that you opt out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
- C. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief. Judgment on the arbitration may be entered in any court having jurisdiction.
- D. Judgment on the arbitration award may be entered in any court having jurisdiction. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief.
- E. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
- F. Any action must be brought within three (3) months of the expiration of the warranty.
- G. **You and Epson each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action. If for any reason a claim proceeds in court rather than in arbitration we each waive any right to a jury trial. We also both agree that you or Epson may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of intellectual property rights.**
- H. If any provision in this Section 6 is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class, consolidated or representative actions in Section 6G above. This means that if Section 6G is found to be unenforceable, then all of Section 6, except for this paragraph H, shall be null and void.

7. Other Provisions:

- A. **Other Rights You May Have:** This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.

B. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.

C. Except for Section 6, which is governed by the Federal Arbitration Act, in the event of a dispute in which the provisions of Section 6 are inapplicable, severed from the remainder of this agreement, or you opt out pursuant to Section 6C, you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés au : 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, USA
Téléphone : 562 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC visant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément à la norme 47CFR, alinéa 2.906. L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne peut pas causer d'interférences nuisibles et (2) l'appareil doit accepter toute interférence en réception, y compris les interférences causant un dysfonctionnement de l'appareil.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Imprimante multifonction
Modèle : C643A
Nom de commercialisation : WF-C579R

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Remarque importante : La présente garantie limitée comporte d'importantes modalités juridiques, y compris des dispositions en matière d'arbitrage. Veuillez la lire attentivement.

Bienvenue et félicitations

Nous vous félicitons d'avoir acheté une imprimante de la série Epson® WorkForce® Pro WF-C500R. Votre imprimante a été conçue de manière à offrir un rendement de haut niveau en matière d'impression couleur à jet d'encre pour entreprise. Pour s'assurer que vous êtes pleinement satisfait de son rendement, Epson a le plaisir d'inclure la garantie limitée Epson qui est décrite dans le présent document.

Cette garantie limitée inclut un service de soutien technique par téléphone gratuit et les autres services indiqués dans la section « Garantie limitée s'appliquant aux produits commerciaux ». Si vous avez des questions ou si vous éprouvez un problème avec votre imprimante, il suffit de composer le numéro sans frais d'Epson Preferred^{MS} et de choisir l'option du soutien technique, selon les instructions qui figurent dans le présent livret. Veuillez avoir votre numéro de série en main pour pouvoir le donner au spécialiste du soutien technique. Comme il s'agit d'un numéro de téléphone unique, votre appel pourra être traité rapidement grâce à celui-ci.

Une fois de plus, félicitations et bienvenue dans l'univers d'Epson Preferred.

Pour recourir au soutien technique Epson Preferred

Pour obtenir du soutien technique, suivez simplement ces étapes :

Étape 1 : Assurez-vous d'avoir votre numéro de série en main.

Étape 2 : Composez le 905 709-2567 (soutien en français) ou le numéro sans frais 1 866 212-8743 (en anglais seulement).

Étape 3 : Suivez les instructions vocales.

Étape 4 : Le spécialiste du soutien technique vous aidera à déterminer la cause du problème.

Heures d'ouverture : Les heures actuelles sont du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, heure du Pacifique (elles peuvent faire l'objet de changements).

Garantie limitée s'appliquant aux produits commerciaux

1. **Ce qui est couvert :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit au client et utilisateur de première main que l'imprimante de la série Epson WorkForce Pro WF-C500R couverte par la présente garantie limitée, si elle

est achetée et utilisée au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera conforme aux caractéristiques du fabricant et exempte de tout défaut de fabrication et de vice de matériau durant une période d'un (1) an à compter de la date d'achat d'origine (preuve d'achat requise), ou jusqu'à deux cent quarante mille (240 000) pages, selon la première éventualité (la « période de garantie »). La présente garantie est incessible. Epson garantit en outre que les cartouches d'encre fournies avec l'appareil offriront un rendement conforme aux seuils prévus par le fabricant en matière d'utilisation, ces seuils pouvant être atteints avant l'expiration de la garantie limitée de l'imprimante.

2. Comment Epson corrigera les problèmes : Si, durant la période de garantie, l'imprimante Epson s'avère défectueuse, veuillez communiquer avec Epson au 1 866 212-8743 (pour obtenir du soutien technique en anglais au Canada ou États-Unis) ou au 905 709-3839 (pour obtenir du soutien technique en français au Canada) pour obtenir des instructions concernant les réparations sous garantie et une autorisation de retour de la marchandise. Un technicien Epson établira un diagnostic téléphonique pour déterminer si l'imprimante exige une intervention. Si une intervention est nécessaire, Epson peut, selon son choix, remplacer ou réparer l'imprimante, sans frais de pièces ni de main-d'œuvre. Si le remplacement du produit défectueux est autorisé, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement, au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Si Epson autorise une réparation plutôt qu'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer votre imprimante ou de l'acheminer à son centre de service autorisé pour qu'elle soit réparée avant de vous être renvoyée. Vous avez la responsabilité d'emballer correctement l'imprimante et devez payer la totalité des coûts d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange de l'imprimante ou d'une pièce, l'élément remplacé devient propriété d'Epson. L'imprimante ou la pièce de remplacement pourra être neuve ou remise à neuf, selon les normes de qualité d'Epson et, au choix d'Epson, pourra être d'un autre modèle de type et de qualité semblables à l'original. Les produits et pièces de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante du produit d'origine couvert par la présente garantie limitée.

3. Ce que la présente garantie ne couvre pas :

- A. La présente garantie suppose l'utilisation normale du produit au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico.
- B. L'utilisation excessive, continue ou industrielle de ce produit n'est pas considérée comme une utilisation normale; tout dommage, entretien ou intervention découlant d'une telle utilisation n'est pas couvert par la présente garantie.
- C. La présente garantie n'est pas transférables.
- D. La présente garantie ne couvre pas la décoloration, le jaunissement des tirages, ni le remboursement des matériaux ou des frais liés à des travaux de réimpression.
- E. La présente garantie ne s'applique pas aux dommages subis par le produit Epson du fait de l'utilisation de pièces ou de fournitures qui ne sont pas distribuées par Epson.
- F. Cette garantie ne couvre pas les bouteilles d'encre, les unités d'alimentation en encre, ni les sacs d'encre.
- G. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés à l'unité s'ils sont provoqués par le chargement incorrect de l'encre dans le produit, ou le chargement d'une encre noire au lieu d'une encre couleur (et vice versa) ou d'un type d'encre non approprié dans le produit.
- H. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés à l'unité ou d'autres biens s'ils sont provoqués par la mauvaise manipulation des bouteilles d'encre, des unités d'alimentation en encre ou des sacs d'encre.
- I. Sont notamment exclus de la garantie : les pièces, composants ou périphériques fabriqués par des tiers et ajoutés au produit Epson après son expédition par Epson, par exemple des cartes ou composants ajoutés par l'utilisateur ou le revendeur.
- J. Epson n'est pas tenue d'effectuer d'intervention au titre de la garantie lorsque l'étiquette ou le logo Epson, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit, ou si le produit n'est pas correctement entretenu ou ne fonctionne pas correctement du fait d'une utilisation inadéquate ou abusive, d'une installation incorrecte, d'une négligence, d'avaries lors du transport, de dommages causés par des désastres tels un incendie, une inondation ou la foudre, d'une surtension électrique, de

problèmes de logiciel, d'une interaction avec des produits d'une autre marque qu'Epson ou d'une intervention effectuée par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.

K. Si une anomalie déclarée ne peut être décelée ni reproduite, il vous incombera de payer les frais engagés.

4. **STIPULATION D'EXONÉRATION D'AUTRES GARANTIES : CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE.**

5. **EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX OU INDIRECTS ET EN CAS DE PERTES DE PROFIT DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT EPSON, QUE CE SOIT À LA SUITE DU NON-RESPECT DE LA GARANTIE OU D'UNE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT.**

6. **Différends, arbitrage, lois applicables :**

A. Les controverses ou réclamations liées aux produits et services d'Epson ou à la présente entente doivent être résolues par arbitrage en Californie, dans le comté de Los Angeles, plutôt que par un tribunal. Si vous ou Epson entamez le processus d'arbitrage, il sera régi par les règlements de JAMS en vigueur au moment où la demande d'arbitrage est déposée et par les règles énoncées dans la présente entente, tout règlement permettant les recours collectifs ou les mesures représentatives étant exclu. On peut prendre connaissance des règlements de JAMS à <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les conditions de la présente entente.

B. **Retrait.** Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures d'action collective et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S., dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits et/ou services Epson, dans laquelle figurent i) votre nom, ii) votre adresse postale, et iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures d'action collective et aux mesures représentatives figurant au présent article 6. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer en suivant la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.

C. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des dommages-intérêts et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent.

D. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des dommages-intérêts et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive.

E. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.

F. Toute action en cas de rupture de la garantie doit être intentée dans les trois (3) mois suivant la date d'expiration de la garantie.

G. Vous et Epson convenez que les procédures de règlement des différends ne pourront être entamées qu'à titre individuel et non dans le cadre d'un recours collectif, d'une action de groupe ou de mesures représentatives. Si, pour quelque raison que ce soit, une réclamation se retrouve devant les tribunaux plutôt qu'en arbitrage, les deux parties aux présentes renoncent à tout droit à un procès devant jury. Vous et Epson convenez en outre qu'une poursuite judiciaire peut être initiée par l'une ou l'autre des parties pour contrer une violation ou une utilisation abusive des droits de propriété intellectuelle.

H. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article 6 est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'entamer un recours collectif, une action de groupe ou des mesures représentatives décrite au paragraphe G de l'article 6. Cela signifie que si le paragraphe G de l'article 6 est jugé inexécutoire, l'article 6 au complet, excepté le présent paragraphe H, devient alors nul et non avenue.

7. Autres dispositions :

A. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages consécutifs ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.

B. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.

C. À l'exception de ce qui est prévu aux dispositions de l'article 6, qui sont régies par la Federal Arbitration Act, dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions de l'article 6 seraient inapplicables et disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure en vertu du paragraphe C de l'article 6, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de votre province ou territoire de résidence.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez www.epson.ca (ou www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service Epson le plus près de chez vous, visitez www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator si vous habitez aux États-Unis).



414150700